

Si les leviers actuellement mobilisés avec succès, tant pour augmenter la production que pour diminuer la consommation, venaient exceptionnellement à se révéler insuffisants, un plan national de délestage électrique pourrait être activé en dernier recours par les gestionnaires du réseau pour éviter un déséquilibre général du système électrique national.

Il prendrait la forme de coupures électriques programmées d'une durée de **deux heures consécutives** affectant alternativement différentes zones du département. **Les périodes de délestage pourraient ainsi intervenir sur les créneaux horaires de 8 h à 13 h et de 18 h à 20 h**, sans toutefois cumuler pour un même consommateur deux périodes de délestage de deux heures sur la même journée.

Vous disposez de toutes les données permettant une information à temps réel, à ce sujet, sur le site internet ECOWATT (www.monecowatt.fr) du gestionnaire de réseau RTE.

Cette plate-forme d'information détaille les trois niveaux de vigilance possible, sur une carte permanente et interactive du territoire national, à savoir :

- le niveau vert traduisant une consommation électrique jugée normale ;
- le niveau orange traduisant un système électrique tendu. A ce niveau, les écogestes sont à privilégier et à encourager ;
- le niveau rouge traduisant un système électrique très tendu sur certains créneaux horaires. **Des coupures programmées seraient alors inévitables à ce niveau rouge, si la consommation électrique ne diminuait pas significativement.**

En cas d'alerte rouge « EcoWatt », dès J-3, je vous informerai de l'alerte nationale et de la probabilité d'un délestage, sans précision toutefois des zones géographiques concernées.

1 – Chronologie opérationnelle de la procédure nationale de délestage.

- Chaque **jeudi**, le gestionnaire RTE identifie en fonction de plusieurs paramètres (météorologiques, disponibilité des moyens de production électrique...) la possibilité d'un recours au délestage pour la semaine qui suit à compter du samedi 0h00.
- À **J - 3** le gestionnaire RTE déclenche un niveau orange ou rouge sur le site ECOWATT sur les créneaux horaires concernés. Ce signal conduit à déclencher un plan **national** qui entraîne une communication massive du gestionnaire RTE et d'ENEDIS qui sera réalisée auprès du grand public sur les écogestes (campagne « Chaque Geste Compte »). Je vous invite à relayer massivement ces messages d'écogestes pour prévenir autant que possible le processus de délestage.
- À **J-1 à 15h00**, et dans l'hypothèse où la consommation nationale électrique n'aurait pas assez diminué, le gestionnaire RTE confirme le niveau rouge et informe de la zone géographique susceptible d'être impactée par un délestage le lendemain, celle-ci pouvant couvrir plusieurs départements.
- À **J-1 à 17h00**, ENEDIS informe via le site internet <https://coupures-temporaires.enedis.fr> des communes et arrondissements concernés par des opérations de délestage. Une interrogation simple de ce site permettra de savoir si une adresse est concernée par le délestage.
- À **J-1 jusqu'à 21h30**, ENEDIS peut modifier à la hausse ce plan de délestage et donc augmenter les zones géographiques soumises à délestage le lendemain.

Pour votre information, en accompagnement de ces mesures nationales, dès J-3, j'activerai le Centre Opérationnel Départemental avec l'ensemble des services concernés pour organiser ce délestage et être en liaison avec les communes qui seront concernées.

J'attire votre attention sur le fait que le déclenchement de ce processus de délestage pourra entraîner :

– la suspension de l'accueil des élèves dans les établissements scolaires de votre commune. À ce titre, il vous reviendra la charge de prévoir une restauration scolaire en mode dégradé. Les transports scolaires devront être nécessairement adaptés en lien avec les autorités organisatrices des transports scolaires et leurs opérateurs. Il convient de noter qu'un accueil exceptionnel dans les écoles de 1^{er} degré devra être assuré pour les enfants des personnels des services indispensables à la gestion de crise (parents exerçant dans les services prioritaires : SDIS, police, gendarmerie, hôpitaux...);

– la suspension des transports collectifs guidés (trains, métro, tramway...);

– un impact sur les télécommunications et notamment sur l'acheminement des appels d'urgence. **Je vous invite donc à communiquer massivement auprès de vos administrés au recours au numéro d'urgence 112**, moins affecté par les perturbations du réseau de téléphonie.